

**RÉSOLUTION**  
**2022-078**

**VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité de Piedmont ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 24 mars 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le 24 mars 2022, le Président de la Commission municipale a désigné madame Sylvie Piérard, membre de la Commission municipale, et en son absence monsieur Martin St-Laurent, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de Piedmont et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC des Pays d'en-Haut, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal*;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :**

**QUE** madame Cathy Durocher, directrice générale et greffière-trésorière par intérim ou, en son absence, madame Nathalie Guesthier, adjointe à la trésorerie transmette, dans les délais prévus à la loi, au bureau de la MRC des Pays d'en-Haut, la liste des immeubles ci-jointe comme annexe A, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal*, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalité et frais ne soient entièrement payés avant la vente.

**QU'**une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la MRC et aux centres de services scolaires des Laurentides.

## ANNEXE A

Liste des immeubles à être vendus pour non-paiement des taxes.

Propriétaire	Matricule et lot (s) <sup>1</sup>	Taxes dues (capital, intérêts et pénalité intérêts au	
		10-06-2022	21-09-2022
9121-5046 Québec Inc. A/S Jean-François Pelletier	Matricule :5483-87-1137 Lot : 4121829  Emplacement : Terrain vacant chemin des Frênes	222,08 \$	232,58 \$
CHAMAS Bachir	Matricule :5483-98-8101 Lot : 5483-98-8101  Emplacement : 660, chemin des Trembles	8 104,70\$	9 312,65 \$

---

Sylvie Piérard  
Membre  
Commission municipale du Québec

La version numérique de ce document constitue l'original de la Commission municipale du Québec	
Secrétaire	Président

<sup>1</sup> Tous les lots décrits font partie du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Terrebonne.